

COMMUNE DE BARTENHEIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011**

ORDRE DU JOUR

**POINT 01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 NOVEMBRE
2011**

POINT 02 - FINANCES

- 02-01 Tarifs
 - 02-01-01 Concessions funéraires – site cinéraire
 - 02-01-02 Location salle multifonctionnelle – compétitions sportives officielles

- 02-02 Ristourne de cotisation d'assurance

POINT 03 - URBANISME

- 03-01 Compétence déléguée du Conseil Municipal – Droit de préemption

POINT 04 – PERSONNEL COMMUNAL

- 04-01 Contrat d'assurance des risques statutaires

L'an deux mil onze le 12 décembre, le conseil municipal de la Commune de Bartenheim s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du 06 décembre 2011.

PRESENTS

MM. les Adjoints

Gabriel ARNOLD
Jeannot SCHURRER
Bernard HALLER
Jean-Luc WENDLING
Luc BOSTAETTER
Isabelle HEITZ

MM. les Conseillers Municipaux

Luigi CORTINOVIS
Denis RASSER
Alain HEINRICH
Gilbert FUCHS
Philippe KIELWASSER
Pascal OTT
Jean-Christophe BLANKENBERGER
Christine PAFFI

Monique HERRMANN
Jean-Armand TRUCHETET
Claudine STENGEL
Evelyne MEGEL

ABSENTS

MM. les Conseillers Municipaux

Arnaud VLYM
Céline CHRISTE-SOULAGE
Régine SCHERMESSE
Christelle BISSELBACH

SECRÉTAIRE

Tugdual LAOUENAN

Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents, le public et les représentants de la presse.

En préambule à l'ordre du jour, M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers présents dans la salle du dépôt des sapeurs-pompiers de Bartenheim et précise que ce changement de lieu pour le conseil a été dicté par le rangement de la salle de la Maison pour Tous occupée jusqu'au week-end dernier par l'organisation des Noëlies, qui est déjà elle-même une salle temporaire de délibérations le temps des travaux de restructuration de la mairie.

POINT 01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2011

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2011 a été transmis in extenso à tous les Conseillers.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Adopté à l'unanimité**

POINT 02 - FINANCES

02-01 Tarifs

02-01-01 Concessions funéraires – site cinéraire

Vu la délibération du 31 mars 2005 point 2-14 fixant les tarifs funéraires ;

Vu la proposition de la commission des finances du 6 décembre 2011 ;

M. le Maire passe la parole à M. Gabriel ARNOLD, adjoint aux finances, qui présente la mise à jour des tarifs funéraires.

Ce changement est rendu nécessaire par l'implantation prochaine d'une nouvelle série de caveaux cinéraires dans la partie haute du cimetière. La commission des finances a étudié les tarifs et comparé avec ceux du voisinage.

Le conseil municipal en débat avec différents avis exprimés sur l'équilibrage des prix par rapport aux prestations offertes des lieux de sépulture.

M. le Maire, après avoir fait la synthèse des avis émis, propose au conseil municipal d'approuver le tableau des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012, sachant que les urnes en attente de caveau cinéraire bénéficieront du tarif 2011.

Concessions trentenaires

Tombe simple :	250,00 €
Tombe double :	400,00 €
Emplacement columbarium :	300,00 €
Caveau cinéraire :	200,00 €

Imputation légale en recettes aux comptes

70311 du budget principal de la Commune pour 2/3
7031 du budget du CCAS pour 1/3

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

Une abstention M. Bernard HALLER

02-01-02 Location salle multifonctionnelle – compétitions sportives officielles

Vu le comité de suivi de l'espace 2000 du 24 novembre 2011 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 6 décembre 2011 ;

M. le Maire passe la parole à Messieurs Gabriel ARNOLD, adjoint aux finances, et Jeannot SCHURRER, adjoint responsable du comité du suivi de l'Espace 2000.

Ils rappellent qu'une demande de sociétés utilisatrices de l'Espace 2000 a trait au fait de pouvoir bénéficier gratuitement de la salle multifonctionnelle lors de compétitions sportives.

Après en avoir débattu, M. le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des tarifs – volet associations- de l'Espace 2000 en portant la mention d'exonération du tarif de location et de charges, la salle multifonctionnelle (hors cuisine) pour les utilisations exclusives de compétitions sportives officielles enregistrées par les fédérations sportives, hors tournois, à compter du 1^{er} janvier 2012.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET CUISINE

1. SOIREES PUBLIQUES (avec recettes) (bal, dîner dansant, loto, concerts ...)	
Locations (salle entière) :	
- Personnes de la Commune	382 €
- Personnes extérieures	995 €
Locations (demi-salle) :	
- Personnes de la Commune	191 €
- Personnes extérieures	498 €
Charges diverses dans tous les cas (chauffage, eau, électricité) :	

- du 01.11. au 31.03. :	130 €/jour
- du 01.04. au 31.10 :	37 €/jour

2. SALONS D'EXPOSITION ET BOURSES (avec recettes)

Locations (salle entière) :

<u>Personnes de la Commune</u>	
- Associations : 1 journée	305 €
2 jours	458 €
- Professionnels : 1 journée	610 €
2 jours	915 €
<u>Personnes extérieures</u>	
- Associations : 1 journée	610 €
2 jours	915 €
- Professionnels : 1 journée	1220 €
2 jours	1830 €

Locations (demi-salle) :

<u>Personnes de la Commune</u>	
- Associations : 1 journée	153 €
2 jours	229 €
- Professionnels : 1 journée	305 €
2 jours	458 €
<u>Personnes extérieures</u>	
- Associations : 1 journée	305 €
2 jours	458 €
- Professionnels : 1 journée	610 €
2 jours	915 €

Charges diverses dans tous les cas (chauffage, eau, électricité) :

- du 01.11. au 31.03. :	130 €/jour
- du 01.04. au 31.10 :	37 €/jour

3. BANQUETS (sans recettes) (Comité d'entreprise, Fête de Noël, Assemblée Générale...)

Locations (salle entière) :

- Personnes de la Commune	305 €
- Personnes extérieures	610 €

Locations (demi-salle) :

- Personnes de la Commune	153 €
- Personnes extérieures	305 €

Charges diverses dans tous les cas (chauffage, eau, électricité) :

- du 01.11. au 31.03. :	130 €/jour
-------------------------	------------

- du 01.04. au 31.10 :	37 €/jour
------------------------	-----------

4. OCCUPATION SPORTIVE / SALLE MULTIFONCTIONNELLE	
4.1 Organisation de tournoi (initiative privée de l'association)	
Locations (salle entière) :	
- la journée :	77 €
Locations (demi-salle) :	
- la journée :	39 €
Charges diverses dans tous les cas (chauffage, eau, électricité) :	
- du 01.11. au 31.03. :	130 €/jour
- du 01.04. au 31.10 :	37 €/jour
- Poubelles, bac jaune :	8,70 €/bac
4.2 Organisation d'une compétition sportive officielle d'une fédération délégataire en salle multifonctionnelle	
Exonération de frais de location et des charges correspondantes	
Délibération du 12.12.11	
Seules les prestations annexes sont payantes (cuisine, sono, mobilier...)	

5. LOCATION VESTIAIRE	
- Utilisation / occupation des vestiaires	50 €

6. LOCATION DE MOBILIER et DIVERS	
- Tables et chaises inclus dans le tarif de location :	
- Podium :	95 €
- Sonorisation mobile :	80 €
- Torchons (les 20)	25 €

7. LOCATION CUISINE	
- Personnes de la commune	100 €
- Personnes extérieures	300 €
- Location chambre froide seule -	30 €
Charges cuisine dues dans tous les cas :	100 €
Cautions dans tous les cas	500 €
Poubelles, bac jaune :	9,10 €/bac
(Tarif évoluant selon prix CC3F) base 2009 prix indicatif	

POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES LA LOCATION DE VESTIAIRE et de MOBILIER EST GRATUITE

Les associations de Bartenheim ont droit à une location gratuite par an. Dans ce cas, seules les charges sont payantes et la caution pour la cuisine est demandée.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Adopté à l'unanimité**

02-02 Ristourne de cotisation d'assurance

M. le Maire passe la parole à M. Gabriel ARNOLD, adjoint chargé des finances, qui présente une ristourne d'un montant de 1.246,00 € reversé par l'assurance mutualiste de la Commune CIADE.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'encaissement de ce montant et de l'imputer au compte 758 du budget principal

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Adopté à l'unanimité**

POINT 03 - URBANISME

03-01 Compétence déléguée du Conseil Municipal – Droit de préemption

Ont été prononcées les renoncations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

SECTION	N° PARCELLE	SUPERFICIE	LIEU-DIT
6	343/10	619 m ²	12 rue des Bleuets
5	371/168 – 364/168 – 365/168 – 366/168 – 367/168 – 368/168 – 369/168 – 370/1698	5.027 m ²	Rue du Tilleul
12	582/126 – 583/126 – 593/126 – 594/126	1.037 m ²	Rue des Landes
8	c/127 – l/128	559 m ²	Rue des Puits
8	d/127 – m/128	545 m ²	Rue des Puits
8	o/128 – b/127	515 m ²	Rue des Puits
8	o/128 – b/127	515 m ²	Rue des Puits
8	a/127 – q/128	632 m ²	Rue des Puits
8	a/131 – t/130 – c/129	642 m ²	Rue des Puits
8	b/131 – q/130	540 m ²	Rue des Puits
8	c/131 – p/130	549 m ²	Rue des Puits
8	e/131 – l/130	641 m ²	Rue des Puits
8	f/131 – k/130	641 m ²	Rue des Puits
8	h/131 – h/130 – f/130	744 m ²	Rue des Puits
8	i/130 – g/128 – i/128	667 m ²	Rue des Puits
12	538	765 m ²	Langhattel
2	51	608 m ²	Rue de l'Ecole

POINT 04 – PERSONNEL COMMUNAL

04-01 Contrat d'assurance des risques statutaires

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu la délibération point 04-01 du 19 septembre 2011 chargeant le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin de souscrire une convention couvrant les risques statutaires du personnel communal ;

M. le Maire rappelle que la Commune de Bartenheim a, par la délibération du 19 septembre 2011, demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

M. le Maire expose que le Centre de gestion lui a communiqué les résultats de la consultation.

Il propose au conseil municipal :

1. d'accepter la proposition suivante de l'assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité :

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,08 %

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Les risques assurés sont : Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,80 %

2. de l'autoriser à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Adopté à l'unanimité